

**Conseil de l'école doctorale *Sociétés, Temps, Territoires*
du lundi 11 octobre 2021 à 14 h
UBS, Faculté de Droit, Sciences économiques et Gestion
VANNES**

Membres présents

Enseignants-chercheurs

- COATIVY Yves
- DELMAS Corinne
- DE CEVINS Marie-Madeleine
- JEANNESSON Stanislas
- LE BORGNE-UGUEN Françoise
- MARCILLOUX Patrice
- MILBURN Philip
- PLOUX François
- PUGNIERE-SAAVEDRA Frédéric
- TSAYEM-DEMAZE Moïse

BIATSS

- MARIE-COHER Valérie (visio)

Doctorant.e.s

- BENOIT-LEVY Romain
- DOULIN Barbara
- MEROUEH Saskia

Invités

- BOISSON Didier
- VION Antoine

Membres excusé.e.s

- BERTRAND Estelle
- BIOTEAU Emmanuel
- BLEUNVEN Valérie
- COMTE Joséphine
- CORGNE Samuel
- CORNU Christophe
- LE BERVET Soizic
- LE GALL Erwan
- LOIRAT Mireille
- ORAIN Hugo
- TEISSIER Pierre
- VERRY Elisabeth
- COULIBALY Laurent

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2021
2. Informations. Rapports du HCÉRES
3. Gouvernance
4. Point budgétaire. Mobilités doctorantes.
5. Aide exceptionnelle COVID
6. Réunions de rentrée, journées doctorales
7. Programme des formations
8. Revue Passerelles SHS
9. Contrats doctoraux d'établissement : bilan de la campagne 2021
10. Demandes de subventions
11. Questions diverses. Calendrier

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2021

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité, moins une abstention. Le conseil accueille comme membres invités MM. Didier Boisson, futur directeur de l'école doctorale STT (Pays-de-la-Loire) et Antoine Vion, futur directeur-adjoint pour le site de Nantes. Ils seront désormais associés à l'ensemble des activités de l'ED afin de ménager la meilleure transition possible entre les actuelles et les futures ED. Il est précisé que les autres futurs directeur ou directeurs-adjoints sont déjà en fonction (Moïse Tsayem Demaze comme directeur adjoint pour le site du Mans, Philip Milburn comme directeur adjoint en charge du site de Rennes et futur directeur de l'ED ESC, François Ploux comme directeur adjoint pour l'UBS, Françoise Le Borgne-Uguen comme directrice adjointe pour l'UBO). Les nouvelles ED entreront en activité à partir du 1^{er} septembre 2022.

2. Informations. Rapports du HCÉRES

P. Marcilloux présente l'usage et les nouvelles fonctionnalités de l'application de gestion AMETHIS (Accès Multi-Établissements aux THèses, à l'International et au Suivi des doctorants/docteurs), désormais commune à tous les sites de l'ED. L'application permet notamment la dématérialisation complète des dossiers de candidatures, option qui n'a pas encore été choisie par tous les sites. Le paramétrage du module sur les formations est encore en cours. Il importe de bien veiller, sur chaque site, à ce que tous les paramétrages demeurent bien en conformité avec les procédures internes à l'ED (commission des thèses par exemple).

S'agissant du HCÉRES, le conseil est informé des points forts, points faibles et recommandations formulés par les deux rapports des comités de visite (l'un pour la région Pays-de-la-Loire, l'autre pour la région Bretagne, voir en annexe, ainsi que les réponses apportées par les établissements). Une discussion s'engage, notamment sur le fonctionnement des CSI qui a fait l'objet de remarques négatives de la part de certains doctorants, en particulier quant au moment sans l'encadrement normalement prévu à la fin de toute réunion du CSI. Il apparaît que la stratégie adoptée par l'ED consistant à définir des principes à respecter (délibération du conseil du 17 avril 2018) sans pour autant élaborer un formulaire commun à tous les sites n'a sans doute pas été suffisante pour permettre une diffusion générale et uniforme des bonnes pratiques en la matière. Il appartiendra aux futures ED de reprendre le dossier. De ce point de vue, Philip Milburn fait part d'une piste qui pourrait consister à associer les doctorants à la désignation de leur CSI. Corinne Delmas confirme que l'hétérogénéité des pratiques est regrettée par les doctorants. Romain Benoit-Lévy suggère de limiter le nombre de CSI auxquels les collègues acceptent de participer.

3. Gouvernance

Les représentants des doctorants soulèvent la question d'éventuelles nouvelles élections avant la fin des actuelles ED. Il leur est indiqué qu'aucune élection n'est prévue avant août 2022 et que, donc, les mandats des actuels représentants courent jusqu'à la fin des actuelles ED. P. Marcilloux informe le conseil de la démission pour cause de retraite de Georges Dubrez, membre du collège des personnalités extérieures. Il est proposé de ne pas le remplacer, compte tenu de la proximité de la date de fin des actuelles ED. S'agissant du site de Brest, Yves Coativy a fait part de son souhait de quitter ses fonctions de directeur adjoint pour cause de nouvelles responsabilités comme directeur du CRBC, tout en restant membre du conseil de l'ED. À la suite d'un appel interne à l'UBO, Françoise Le Borgne-Uguen, déjà membre du conseil, a soumis sa candidature. Après avoir exposé au conseil ses motivations et son envie de s'engager, Françoise Le Borgne-Uguen se retire afin de laisser le

conseil délibérer. Après une courte discussion, le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de la candidature de Françoise Le Borgne-Uguen comme directrice adjointe de l'ED en charge du site de Brest et pour le maintien d'Yves Coativy en tant que membre du conseil. Le résultat de ce vote sera transmis sans délai à l'école des docteurs.

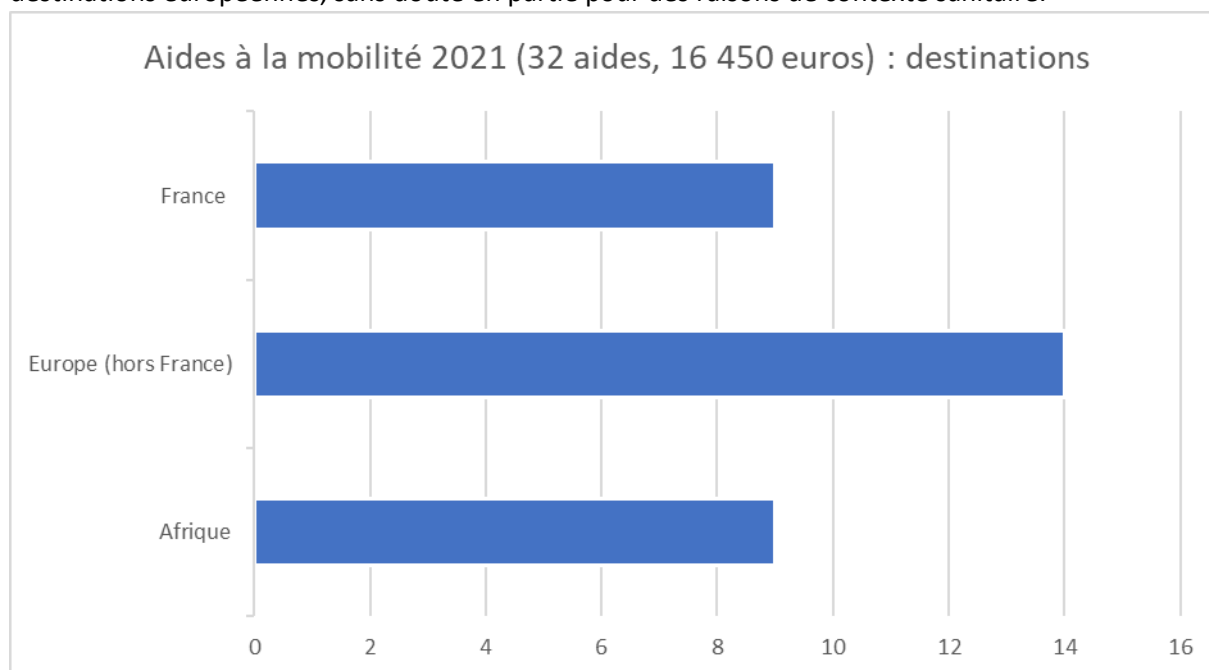
4. Point budgétaire. Mobilités doctorantes.

À la date du conseil, le disponible sur le budget 2021 et le reliquat des années précédentes est d'environ 20 000 euros, déduction de toutes les dépenses déjà engagées et en cours de mandatement. Il y aura donc un reliquat assez important à la fin de l'année qui ne pourra pas être reporté sur 2022 : les reliquats seront repris à la fin de l'exercice 2021 par l'école des docteurs et seront réattribués aux futurs collègues doctoraux. Le budget 2022 sera calculé comme les années précédentes en fonction du nombre de doctorants inscrits dans les trois premières années mais proratisé sur les huit premiers mois de l'année. La somme attendue devrait être de l'ordre de 18 000 euros. Le nombre d'appels à mobilité doctorante devra être réfléchi en fonction du budget finalement alloué, compte tenu, par ailleurs, de l'organisation de journées doctorales en juin 2022.

S'agissant de la mobilité des doctorants, 32 aides ont été allouées en 2021 pour un montant total de 16 450 euros (dont 5 mobilités longues à 1 000 euros). La répartition de ces aides par établissement et laboratoire est donnée par le tableau ci-dessous.

Etablissement	Unité de recherche	Nombre de dossiers	Total attribué
UR2	ESO	3 dossiers	1 800 €
	Tempora	3 dossiers	2 150 €
	CRéAAH	3 dossiers	1 250 €
	VIPS2	2 dossiers	1 000 €
	LIRIS	2 dossiers	1 200 €
	PREFICS	1 dossier	300 €
UR1	CRéAAH	1 dossier	600 €
Le Mans U	ESO	1 dossier	600 €
	CRéAAH	2 dossiers	800 €
	TEMOS	1 dossier	400 €
U Nantes	CRHIA	1 dossier	150 €
	ESO	1 dossier	250 €
	CRéAAH	1 dossier	100 €
UBO	Géoarchitecture	1 dossier	1 000 €
	CRBC	3 dossiers	1 100 €
UA	TEMOS	2 dossiers	800 €
	ESO	3 dossiers	2 750 €
UBS	TEMOS	1 dossier	200 €
TOTAL		32 dossiers	16 450 €

La répartition géographique fait apparaître, plus que les années précédentes, une prééminence des destinations européennes, sans doute en partie pour des raisons de contexte sanitaire.



5. Aide exceptionnelle COVID

Lancé le 10 mars, ce dispositif d'aide a confirmé un certain nombre de fragilités économiques et sociales déjà connues parmi les doctorants. Quatre commissions d'attribution ont déjà eu lieu, deux dossiers restant à instruire. Au total, 29 aides exceptionnelles ont été accordées pour un montant total de 8 500 euros et versées directement aux doctorants. P. Marcilloux propose que, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, l'aide, qui n'était pas sans soulever des difficultés de gestion, soit suspendue. Le conseil exprime son accord à l'unanimité, les doctorants tenant à formuler des remerciements pour la mise en œuvre de ce dispositif volontariste.

6. Réunions de rentrée, journées doctorales

P. Marcilloux estime que l'organisation de journées doctorales en mai ou juin 2022 peut être à nouveau envisagée. Néanmoins, les incertitudes qui pèsent encore sur le budget 2022 conduisent à prévoir avec beaucoup de prudence les dépenses prévues au titre de la mobilité doctorante, voire de la formation. Marie-Madeleine de Cevins fait remarquer que le besoin de financement des mobilités risque d'être accru en 2022 si la situation sanitaire évolue favorablement et que les laboratoires auront besoin d'être aidés. Après un temps de discussion, un vote a lieu entre deux options :

A – Pas de journées doctorales et un budget consacré en priorité aux mobilités : 0 voix

B – L'organisation de journées doctorales quoi qu'il advienne, en ajustant les mobilités doctorantes en fonction des disponibilités budgétaires : 2 abstentions, 12 voix pour.

Pour les journées doctorales, les représentants de doctorants vont mettre sur pied un groupe de réflexion et proposer un appel à communications.

Plusieurs ateliers de formation sont envisagés : insertion professionnelle hors monde académique ; devenir maître de conférences ; les chaires de professeur junior ; les nouvelles écritures scientifiques (data papers, visualisation de données) ; la revue Passerelles SHS ; les concours de fonction publique (dont concours réservés aux docteurs).

Les dates des réunions de rentrée de l'ED STT sont en cours de réflexion sur les différents sites. Certaines dates sont déjà fixées :

- 23 novembre : Nantes (à confirmer)
- 2 décembre : Rennes 2
- 15 novembre : Lorient
- 24 novembre : Angers
- 11 octobre : Le Mans

Les dates définitives et les salles seront mises en ligne sur le site de l'ED rapidement.

7. Programme des formations

P. Marcilloux souhaite sensibiliser le conseil à l'intérêt que présentent, pour le public doctorant, les formations en distanciel ou en hybride, même si nombre de formateurs marquent leur attachement au présentiel.

Pour 2022 (janvier-juillet), plusieurs pistes sont envisagées :

- « Cartographie numérique » (O. Vergne)
- « Méthodes d'analyse du discours » (G. Ledegen) : 12h00 CM + 12h00 TD, second semestre, les lundis, de 18h00-20h00. Cette formation, qui découle de l'ouverture aux doctorants de modules d'un master rennais, sera proposée en présentiel et en distanciel
- « Présenter un CV scientifique et répondre aux appels à candidature »
- « Financer un post-doc. Bourses individuelles des actions Marie Skłodowska-Curie »

8. Revues Passerelles SHS

Nina Aubry et Natalia Escar Otin présentent l'état d'avancement du projet de revue, lancé en 2019, et dont le numéro 1 est en cours de finalisation. Elles rappellent les options de cette revue numérique, entièrement gérée par des doctorants, dont les comités de rédaction et de relecture sont renouvelés après la publication de chaque numéro. La préparation du deuxième numéro, qui coïncidera avec le passage vers les nouvelles ED, nécessitera donc la mobilisation d'un nouveau groupe de doctorants. Un appel à volontaires a recueilli une dizaine de candidatures. Les représentants des doctorants au conseil vont relayer l'appel. P. Marcilloux rappelle que le but est de faire vivre une revue électronique gérée par les doctorants de l'ED sans être réservée à la publication de leurs travaux, susceptible d'être accueillie un jour sur la plateforme OpenEdition et donc, d'ores et déjà, conforme aux règles de l'édition électronique, à travers la pépinière de revues Ouest-Edel.

9. Contrats doctoraux d'établissement : bilan de la campagne 2021

P. Marcilloux fait le bilan de la campagne 2021 dont les auditions se sont déroulées dans des conditions presque normales à Rennes les 28 et 29 juin 2021 (voir tableaux en annexe). Pour 2022, il est proposé de conserver le même principe de concours commun, dont ce sera la dernière édition. Ce principe est adopté à l'unanimité par le conseil, sous réserve des principes communs qui devraient être dégagés à l'occasion d'une réunion de l'école des docteurs sur ce thème le 31 janvier 2022.

10. Demandes de subvention

Une subvention de 300 euros est accordée au CReAAH pour l'organisation au Mans d'une journée d'étude « jeunes chercheurs » intitulée *Gestion du patrimoine, conscience patrimoniale face aux*

transformations urbaines des villes en Europe, XIX^e-XX^e siècle : enjeux de la patrimonialisation, le 3 novembre 2021.

11. Questions diverses. Calendrier

Les dates suivantes sont arrêtées :

- 15 novembre 2021 à 14 h à Nantes : commission des thèses n° 2 (ne sont concernés que les membres du collège des enseignants-chercheurs, plus Didier Boisson et Antoine Vion en tant qu'invités)
- lundi 7 février : bureau à 10 h et conseil à 14 h, uniquement en distanciel
- mardi 5 avril : bureau à 10 h et conseil à 14 h à Angers en présentiel
- 28 et 29 juin : concours pour les contrats doctoraux d'établissement à Rennes. Il est convenu d'organiser les auditions à la Cité internationale Paul-Ricoeur, salle et hébergement compris, si possible.

Annexe 1 : rapport du HCÉRES pour la région Pays-de-la-Loire

Points forts

- Mise en place d'une commission des thèses pour le recrutement des doctorants à saluer.
- Adossement scientifique de grande qualité.
- Synergie et bonne entente des membres de l'équipe de direction.
- Augmentation et diversification des financements dédiés.

8



- Soutien avéré aux initiatives des doctorants.
- Aide à la mobilité internationale sortante bien développée.

Points faibles

- Fonctionnement des CSI peu clair et parfois contraire à la législation.
- Offre de formation à l'insertion professionnelle hors parcours académique insuffisante.
- Insertion professionnelle limitée dans un contexte difficile.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

Le comité Hcéres recommande à la future école doctorale d'auditionner les doctorants en demande de réinscription dérogatoire. L'effort d'accompagnement et d'encouragement à la préparation de l'HDR, notamment des femmes, mérite d'être poursuivi. Des actions en faveur de l'insertion professionnelle en dehors du domaine académique devraient être mises en place.

À l'attention des établissements

Pour améliorer le fonctionnement de l'école doctorale et renforcer ses actions, le comité Hcéres recommande d'ajouter une somme forfaitaire au budget calculé sur la base du nombre de doctorants inscrits en D1, D2 et D3. Ce mode de calcul ne peut être que défavorable dans une école doctorale où la durée des thèses est habituellement supérieure à trois ans. Le soutien administratif à la gestion de l'ED devrait lui aussi être renforcé. Il serait également souhaitable d'augmenter rapidement le nombre de contrats doctoraux et de donner à l'école doctorale une visibilité pluriannuelle sur leur répartition.

Annexe 2 : réponse pour la région Pays-de-la-Loire



Angers le 22 juin 2021

**Direction de la Recherche,
de l'Innovation et des Etudes
Doctorales**
40 Rue de Rennes
BP 75532
49035 Angers

**Madame la Présidente du Comité
d'expert pour STT**

Référence : 2021-06-22-EL-6
Dossier suivi par : Jean-François Bruggeman
jean-francois.bruggeman@univ-angers.fr

Objet : Observations sur le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale STT

Madame la Présidente,

Il est noté page 5 du rapport d'évaluation : « Une particularité de ce conseil est que toutes les UR n'y sont pas représentées avec voix délibérative mais les représentants des UR non membres sont invités permanents au conseil ».

Actuellement, les UR non représentées au conseil de l'ED ne disposent pas d'invités permanents, mais c'est dans le projet que ce dispositif est prévu.

A la page 6, il est écrit : « L'ED ne donne toutefois pas de consignes précises sur le déroulement des CSI en raison d'une culture différente de leur rôle sur les sites bretons et ligériens. Cette disparité peut être source de dysfonctionnements tels que l'absence d'entretien oral avec le doctorant, qui remet uniquement un rapport écrit ». Cette question est reprise dans les points faibles de la page 9 : « Fonctionnement des CSI peu clair et parfois contraire à la législation ».

Or, le cadrage de l'ED (délibération du conseil du 17 avril 2018, voir https://ed-stt.doctorat-bretagne Loire.fr/sites/default/files/u52/csi_principes_generaux.pdf), prévoit bien un entretien obligatoire à partir de la deuxième année.

Enfin, à la page 6, il est précisé : « Ces dispenses sont laissées à la discrétion du directeur et des directeurs adjoints, ce qui donne une impression d'arbitraire à certains doctorants ».

Ce point a été corrigé dès après la visite du comité par une délibération du conseil du 9 avril 2021, ce qui donne la version révisée du barème visible ici : https://ed-stt.doctoratbretagne Loire.fr/sites/default/files/u52/ed_stt_bareme_version_modifiee_a_pres_conseil_ded_du_9_avril_2021.pdf

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Christian Roblédo
Président de l'Université d'Angers

**Direction de la
Recherche**

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes | BP 73532 | 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 22 56 | communication@univ-angers.fr

Signé par : Christian Robledo
Date : 22/06/2021
Qualité : Président - Signature électronique certifiée
Certificat : AA et Agence - 10252-1-86-2-3-8-93-1

Annexe 3 : rapport du HCÉRES pour la région Bretagne

Points forts

- Resserrement du périmètre géographique et de l'écosystème institutionnel prévu dans le projet.
- Forte implication et collégialité de la direction.
- Procédure de recrutement des doctorants satisfaisante (concours commun et commission des thèses).
- Qualité de l'adossement scientifique.
- Augmentation et diversification des financements de thèse.
- Valorisation de l'interdisciplinarité (*Revue PasserellesSHS*).
- Fort soutien aux initiatives des doctorants (journées scientifiques annuelles).
- Politique dynamique d'internationalisation (encouragement des mobilités doctorales et des cotutelles).

8



Points faibles

- Difficultés de fonctionnement dues à l'instabilité du contexte institutionnel sujet à une succession de restructurations.
- Difficultés à collecter l'ensemble des indicateurs globalisés nécessaires à un pilotage efficient.
- Dysfonctionnements dans la constitution et le déroulement des comités de suivi individuels (CSI).
- Offre de formation doctorale peu diversifiée et limitée en termes de volume horaire.
- Déficit de communication interne.
- Faiblesse du sentiment d'appartenance chez les doctorants.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

L'ED doit mettre en œuvre son projet et profiter de la restructuration envisagée pour améliorer le suivi et la formation de ses doctorants de manière à prendre la place qui lui revient dans le champ de la formation doctorale.

La mise en œuvre et le déroulement des CSI, qui sont très disparates selon les sites, donnent lieu à des dysfonctionnements qui doivent impérativement être corrigés. Pour favoriser l'harmonisation des CSI et leur mise en conformité avec l'arrêté de 2016, l'ED ESC est invitée à en fixer précisément les modalités dans son règlement intérieur et à veiller à leur application. Afin de remplir leur rôle, les CSI doivent se dérouler sous la forme d'entretiens oraux, en l'absence intégrale de la direction de thèse. Par ailleurs, l'offre de formation, qui reste quantitativement assez limitée, ne prend pas suffisamment en compte la poursuite de carrière en SHS. L'ED est invitée à mettre en place, en collaboration avec les UR, des séminaires scientifiques thématiques et des ateliers de préparation à l'après-thèse animés par des alumni et/ou des acteurs du monde socio-économique. Dans cette perspective, on ne peut qu'encourager le développement d'une politique de partenariat tournée non seulement vers l'ED STT des Pays de Loire et les nouvelles EUR du site, mais aussi vers les institutions culturelles, le milieu associatif et les entreprises locales. Il sera également important de veiller à l'accessibilité des formations pour tous les doctorants, quel que soit leur site de rattachement. Pour ce faire, outre la retransmission par visioconférence, l'ED pourrait envisager, en partenariat avec les UR, une prise en charge des déplacements pour participation aux activités de formation.

Enfin l'ED souffre d'un déficit de visibilité vis-à-vis des doctorants, qui ne perçoivent pas clairement son rôle dans leur parcours et ne l'identifient pas comme une interlocutrice privilégiée en cas de difficulté. Pour tisser des relations de proximité avec ses doctorants et développer chez ceux-ci un sentiment d'appartenance, l'ED gagnerait à coordonner et clarifier la diffusion des messages, à organiser des réunions plénières en alternance sur les différents sites et à mettre en place un suivi plus personnalisé à travers des entretiens individuels avec l'équipe de direction.

À l'attention des établissements

La restructuration institutionnelle envisagée suite à la dissolution de l'UBL a d'importantes répercussions sur l'organisation du doctorat au sein de la ComUE. Après les efforts consentis pour constituer et faire fonctionner de façon efficiente une ED bi-régionale, les acteurs de la formation doctorale sont désormais invités à envisager le projet de l'ED ESC à l'échelle de la région Bretagne. Il faut espérer que le resserrement du périmètre géographique, qui devrait alléger les circuits administratifs, aura un effet facilitateur pour la nouvelle équipe de direction. Quoi qu'il en soit, cette dernière est en droit d'aspirer à un environnement institutionnel stable et sécurisant pour pouvoir mener à bien son projet sur le long terme. Dans cette perspective, il est recommandé aux établissements de renforcer le rôle fédérateur du CDB pour favoriser l'harmonisation des pratiques, améliorer les outils de suivi (création d'un portfolio par exemple), fournir les indicateurs nécessaires au pilotage de l'ED au-delà d'une gestion par site et tisser un réseau de partenariats régionaux.

Par ailleurs, les moyens financiers attribués à l'ED en termes de budget annuels et de contrats doctoraux d'établissement apparaissent un peu faibles, d'autant qu'ils risquent de se réduire encore considérablement avec la baisse des effectifs due à la scission des ED STT et ESC. Il est à noter que, s'il a le mérite de garantir, via l'adoption de critères communs et explicites, une participation équitable de tous les établissements, le mode de calcul retenu pour l'attribution du budget annuel est particulièrement défavorable aux ED de SHS, qui inscrivent de nombreux doctorants salariés en quatrième année et au-delà. Pour éviter que l'ED ne se trouve

9



entravée, faute de moyens, dans l'exercice de ses missions, les établissements sont donc invités, sinon à reconsidérer leurs critères d'attribution, du moins à les nuancer pour tenir compte des spécificités et des contraintes des SHS. Dans ce registre, il faudrait également favoriser la visibilité de l'ED en lui attribuant des locaux dédiés sur les différents sites.



Philip MILBURN

Professeur de sociologie

Directeur-adjoint de l'École doctorale

Sociétés, Temps, Territoires (STT) n°604

Site de Rennes – *Porteur du projet d'ED ESC*

Rennes le 17 juin 2021

Réponse au HCERES suite à son rapport concernant le bilan/projet d'ED ESC (Bretagne)

L'actuelle équipe de l'ED STT et les porteurs du projet d'ED ESC remercient vivement le comité d'experts pour l'évaluation attentive de leur bilan et de leur projet. S'agissant des recommandations, nous souhaitons apporter quelques éléments de réponse.

- Concernant les CSI, l'ED actuelle a prévu un cadrage en la matière, adopté par le conseil de l'ED le 17 avril 2018. Un rappel de ces principes pourra être diffusé rapidement auprès des encadrants de thèse. En outre, des éléments de cadrage précis seront prévus par le futur Collège doctoral de Bretagne et inscrits dans la Charte du doctorat que les doctorants et leurs encadrants seront amenés à signer à partir de 2022.
- Le projet prévoit que l'offre de formations puisse être développée, notamment sur le registre d'une préparation aux métiers de la recherche hors académie. En outre, le périmètre géographique plus restreint permettra de proposer des formations à tous ses doctorants, en finançant leur déplacement et en ayant recours aux équipements des « pôles numériques » présents sur tous les sites universitaires bretons, comportant notamment des salles de cours et des salles d'immersion ce qui permet des visioconférences dans de très bonnes conditions.
 - La nouvelle ED ESC s'emploiera à se munir d'indicateurs plus complets et détaillés concernant ses effectifs de doctorants, ce qui sera facilité par le développement de l'application Améthys actuellement en cours.
 - L'ED ESC s'emploiera également à développer la proximité avec les doctorants qui en relèveront, en ayant recours notamment à des outils numériques interactifs (forum, newsletter, etc.) et des rencontres présentiels régulières sur chaque site.
 - Il est à noter que *AgroCampus Ouest* ne sollicite pas l'accréditation pour ESC, cet établissement ne disposant pas d'enseignant ou de chercheur HDR relevant des disciplines de notre ED.

*Pour la future Ecole doctorale
« Espaces, Sociétés, Civilisations »
Le porteur du projet*

Ph. Milburn



Annexe 5 : bilan de la campagne 2021 des contrats doctoraux d'établissement

NANTES : 2 contrats			
DUPLAQUET Laura	<i>Science des futurs possibles et sciences historiques, croisements épistémologiques</i>	Centre François-Viète	Frédéric Le Blay et Pierre Teissier
CHOPLIN Aménaïs	<i>Habitats néolithiques de l'Ouest de la France (V^e-II^e mill. avant J.-C.). La modélisation numérique comme outil de compréhension des architectures</i>	CRéAAH	Serge Cassen et Jean-Noël Guyodo
ANGERS : 2 contrats			
SOUCHAY Julie	<i>Circulation, consommation et représentations des cosmétiques dans l'Ouest de la France au XVIII^e siècle.</i>	TEMOS	Florent Quellier
AUSSANT Thibaut	<i>De la « tradition » à la « modernité ». Les enjeux sociaux, culturels, politiques et économiques du surf à Tahiti à l'heure olympique.</i>	ESO	Christophe Guibert

Brest : 2 contrats

GLEMAREC Erwan

Écologie historique des falaises maritimes armoricaines : Histoire, écologie et origine des landes littorales des îles et des pointes rocheuses de Bretagne

Géo-architecture

Frédéric Bioret

CRÉACH Mailys

La norme et son contraire : les contestations et mobilisations citoyennes comme facteur d'expérimentation dans la fabrique et les pratiques urbaines. Pratique et critique de l'aménagement et de l'urbanisme : les ressorts de la contestation pour déplacer la norme

Géo-architecture

Lionel Prigent

Rennes 2 : 3 contrats (peut-être 4)

DEMARQUET Quentin	<i>Apport des séries temporelles de données d'observation de la Terre pour le suivi et la gestion des milieux humides.</i>	LETG	Laurence Hubert-Moy
LAURILLOU Gabriel	<i>Les relations interspécifiques renégociées aux débuts du Néolithique : communautés hybrides et réciprocité des rapports</i>	CRéAAH	Damien Pesesse
DAUMAS Vincent	<i>Étrangers, Espagnols et Amérindiens dans l'exploitation des mines au XVIII^e siècle, de l'altiplano sud andin au grand Atacama. Un concentré de circulations et d'altérités</i>	ERIMIT	Jimena Obregón Iturra

Rennes 1 : 1 contrat

FAYE Abdoul Kader	<i>Archéologie des monuments funéraires du Sénégal et de La Gambie</i>	CRéAAH	Luc Laporte
--------------------------	--	--------	-------------